Réunion du Conseil Municipal de mars 2018

Les taux d'imposition inchangés

Réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal a validé différents dossiers avant de se concentrer aux comptes administratifs 2017 et au budget 2018.

Le conseil municipal approuvera à l'unanimité les demandes de subventions pour la voirie, le remplacement de la chaudière du groupe scolaire ou le remplacement des menuiseries de la Mairie.

Après une présentation détaillée, il approuvera le nouveau plan d'adressage établi en collaboration avec les services de la poste.

Le compte administratif 2017 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 509 482€ affecté en partie pour le financement de l'investissement à hauteur de 252 656€ et un report de fonctionnement pour 256 826€. Il sera approuvé à l'unanimité.

Pour la 2ème année consécutive, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition à savoir 9.50 % pour la Taxe d'Habitation, 16.00% pour le Foncier Bâti et 31.70 % pour le Foncier non bâti.

Après une présentation détaillée, le conseil municipal approuvera le budget 2018 pour un montant de 1 301 130 € en fonctionnement, un budget permettant d'autofinancer les investissements programmés en 2018